



## OPÉRATION 1ères PAGES CHARTRE DE COOPÉRATION DES LIEUX DE RETRAIT DE L'ALBUM

Dans le cadre de l'opération 1ères pages, vous vous êtes positionnés pour devenir lieu de retrait de l'album offert à tous les enfants nés ou adoptés dans le département et nous vous en remercions.

Afin de permettre une réalisation homogène et de qualité sur l'ensemble du territoire départemental l'objet de cette chartre de partenariat vise à préciser :

- les conditions d'exercice de la fonction de lieu retrait au regard des objectifs de promotion de la lecture et de la culture auprès des tous petits et de leurs parents,
- les modalités pratiques de mise en œuvre,
- les conditions auxquelles il convient d'accorder de l'importance pour la mise en place d'une action de valorisation.

### **L'exercice de la fonction de lieu retrait de l'album, suppose :**

-que vous serez ouverts à **toutes** les familles qui se tourneront vers vous, qu'elles entrent ou non dans le champ de vos compétences ou de votre aire géographique,

-que vous serez en capacité d'accueillir les parents, de leur présenter la démarche et de leur remettre le livre (contre le bon de retrait qui sera joint au courrier envoyé aux parents)

-que lors de la rencontre avec les parents, vous les invitiez à participer aux manifestations culturelles organisées dans le département et que vous les encouragiez à découvrir les bibliothèques notamment grâce à l'adhésion gratuite offerte aux nouveau-nés (ou adoptés)

-que vous serez en mesure d'accueillir ou d'animer une manifestation de valorisation « Premières Pages » dans vos locaux: lectures, spectacle, rencontre, contes, ateliers...

-que vous vous engagez à suivre les journées de formation professionnelles gratuites autour du livre et du tout-petit,

### **Les modalités pratiques d'exercice de la fonction de lieu retrait prévoient, a minima :**

-que vous garderez les bons remis par les parents afin de les remettre à la Médiathèque départementale pour faciliter l'évaluation de l'action,

-que vous serez en capacité de gérer un stock de livres. En effet, nous vous donnerons un certain nombre d'ouvrages que vous gèrerez afin de délivrer l'album aux familles concernées par l'opération munies d'un bon de retrait. De même, vous resterez en contact avec la Médiathèque afin de demander du réassort d'ouvrages ou au contraire retourner le surplus.

Pour ce dernier point, les services de la Médiathèque départementale et de la Direction Enfance & Famille, en lien avec le Comité technique Premières Pages, seront en capacité de vous accompagner dans le montage du projet.

### **Déroulé d'une manifestation, des points d'attention :**

Dans le cadre de la manifestation que vous serez amené à accueillir ou à réaliser, nous attirons votre attention sur les points suivants.

- Une salle conviviale et chaleureuse
- Mettre en place des conditions d'accueil de qualité
- Assurer la promotion active de l'action qui va se dérouler

Il convient de ne pas négliger tous ces points : faire venir un intervenant a un coût que les partenaires Ministère de la Culture, CAF et Département assument mais la réussite du projet dépend de votre investissement.

## **POUR CONCLURE**

Ce document a pour objectif de vous aider à faire de ces rencontres autour de l'album un moment privilégié

Parce que chaque moment est unique, il existe bien des façons de préparer et vivre une rencontre. Elles sont toutes aussi riches et gratifiantes pour tous car c'est avant tout une rencontre humaine.

Structure/ Nom de la personne référente du projet :

Date :

Signature :